

APPEL DE PROJETS 2021

JEUNES QUI NE SONT NI EN EMPLOI, NI AUX ÉTUDES, NI EN FORMATION

GUIDE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

Table des matières

Guide de présentation d'une demande de financement.....	3
Synthèse de l'appel de projets	3
Appel de projets jeunes NEEF - 2021	4
Contexte	4
Objectif de l'appel de projets	5
Portée de l'appel de projets.....	5
Durée des projets	5
Clientèle visée	5
Organismes admissibles	5
Projets admissibles	6
Coût des projets	7
Critères d'évaluation des projets	8
Présentation et traitement de la demande.....	8
Présentation de la demande	8
Analyse de la demande	9
Suivi et reddition de comptes	9
Soumission d'un projet.....	9
Soutien aux organismes souhaitant déposer un projet	10

Appel de projets 2021

Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation

Guide de présentation d'une demande de financement

Synthèse de l'appel de projets

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale lance un appel de projets afin de soutenir les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (jeunes NEEF) dans leur démarche d'intégration au marché du travail. Cet appel s'adresse notamment aux organismes spécialisés en employabilité de toutes les régions du Québec, dont ceux ayant convenu d'ententes de soutien financier avec une direction régionale de Services Québec.

Période pour soumettre un projet : du 12 octobre 2021 au 12 décembre 2021

Clientèle visée : les jeunes âgés de moins de 35 ans (en très grande majorité âgés de plus de 16 ans) qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation présentant des difficultés à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir.

Portée : l'appel de projets se fera par région et les projets pourront avoir une portée régionale ou locale (ex. : projet se déroulant dans une municipalité régionale de comté).

Début des projets : les projets retenus pourront débuter dès l'hiver 2022 et avoir une durée d'intervention d'environ 12 mois.

Priorité accordée aux projets qui :

- s'appuient principalement sur une utilisation optimale des mesures d'emploi (Projet de préparation à l'emploi; mesures de soutien à l'embauche, dont la mesure Subvention salariale; services d'aide à l'emploi, dont le Service spécialisé jeune; etc.), et ce, tout en assurant aux jeunes NEEF un accompagnement soutenu jusqu'à l'acquisition de leur autonomie professionnelle, l'obtention d'un emploi et leur maintien en emploi, le cas échéant;
- présentent une originalité de moyens pour rejoindre cette clientèle et favoriser son engagement;
- concernent une problématique régionale jugée importante en matière d'emploi et de main-d'œuvre et s'inscrivent dans le cadre de priorités gouvernementales;
- traduisent une collaboration avec les différents partenaires du marché du travail.

Remplissez le formulaire [**Demande de financement d'un projet destiné aux jeunes NEEF.**](#)

Appel de projets jeunes NEEF - 2021

Contexte

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale lance un appel de projets afin de soutenir les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (jeunes NEEF) dans leur démarche d'intégration au marché du travail. Cet appel s'adresse notamment aux organismes spécialisés en employabilité de toutes les régions du Québec, dont ceux ayant convenu une entente de soutien financier avec une direction régionale de Services Québec.

Les jeunes Québécois ont été fortement touchés par la crise sanitaire engendrée par la pandémie de COVID-19. On observe chez ces derniers une hausse importante du taux de chômage et une baisse du taux d'emploi.

Le document *Portrait statistique¹ des jeunes de 17 à 34 ans ni en emploi, ni aux études ni en formation (NEEF) au Québec – Dix stéréotypes à déconstruire*, réalisé par la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec², révèle qu'en **2018-2019**, il y avait 200 800 jeunes âgés de 17 à 34 ans qui n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation, soit 10,9 % de l'ensemble de la population de ce groupe. Bien que des données plus récentes ne soient pas disponibles, le nombre de jeunes NEEF, en baisse depuis plusieurs années, pourrait avoir augmenté en raison de la crise sanitaire.

Ce portrait a permis d'en apprendre davantage sur la situation des jeunes NEEF. Ces derniers sont en effet dans des situations qui varient selon leur sexe, leur âge, leurs activités quotidiennes, leurs expériences d'emploi, leurs rapports avec les institutions scolaires et avec celles de la santé, leurs revenus, leurs origines socioéconomiques, leur statut d'immigration, leur état de santé, leurs habitudes de vie, leurs aspirations et leurs attentes. Toutefois, une certaine part des jeunes NEEF est plus vulnérable et est à risque de s'éloigner du marché du travail.

Trois éléments peuvent guider le choix des interventions requises par les services publics d'emploi auprès de cette clientèle :

- ✓ **Hétérogénéité** : comme cela est indiqué précédemment, les jeunes NEEF sont dans des situations très diversifiées.
- ✓ **Activité** : ces jeunes sont actifs. Certains ont des responsabilités familiales, d'autres prennent soin de leur santé, cherchent un emploi ou suivent des formations informelles, par exemple.
- ✓ **Diversité des besoins** : les divers profils de ces jeunes appellent des soutiens différents. Les projets qui seront retenus dans le cadre du présent appel de projets répondront aux besoins nécessairement différents de cette clientèle tout en complétant les mesures d'emploi déjà mises place par le Ministère.

¹ Ce portrait émane d'un mandat confié au Comité consultatif Jeunes par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ce portrait devait permettre de mieux cerner les problématiques qui tiennent les jeunes NEEF loin du marché du travail et de proposer des mesures pour favoriser leur intégration au marché du travail.

² Lien vers le portrait : <http://chairejeunesse.ca/node/1297>.

Objectif de l'appel de projets

L'appel de projets vise à explorer de nouvelles options et à adapter l'offre actuelle de services aux besoins variés des jeunes NEEF de moins de 35 ans qui sont plus vulnérables. Pour être soutenus dans leur choix professionnel, puis dans leur démarche d'intégration au marché du travail, ces jeunes doivent avoir la possibilité de participer à des projets conçus pour répondre à leurs besoins.

Portée de l'appel de projets

L'appel de projets permettra de soutenir des projets à portée régionale ou locale (ex. : projet se déroulant dans une municipalité régionale de comté).

Durée des projets

Les projets retenus pourront débuter dès l'hiver 2022 et avoir une durée d'intervention d'environ 12 mois.

Clientèle visée

La clientèle visée est composée des jeunes NEEF âgés de moins de 35 ans (en très grande majorité âgés de plus de 16 ans) qui ont besoin d'une aide soutenue pour intégrer le marché du travail. Il peut notamment s'agir :

- de jeunes mères souhaitant intégrer ou réintégrer le marché du travail;
- de jeunes pris en charge par les services de la protection de la jeunesse et par les services de réadaptation;
- de jeunes ayant des expériences plus ou moins récentes sur le marché du travail qui souhaitent mieux définir leur avenir professionnel;
- de jeunes immigrants arrivés récemment;
- de jeunes présentant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique;
- de façon exceptionnelle, des jeunes en parcours scolaire, mais présentant un risque de décrochage élevé.

Organismes admissibles

L'appel de projets s'adresse principalement aux organismes spécialisés en employabilité, dont ceux ayant convenu une entente de soutien financier avec une direction régionale de Services Québec, incluant les carrefours jeunesse-emploi, sous réserve que les projets déposés soient pertinents et complètent l'offre de services actuelle. D'autres organismes communautaires offrant des services à une jeune clientèle, mais ne possédant pas d'expérience dans le domaine de l'employabilité, pourront également déposer un projet si l'un des partenaires du projet possède une expérience en employabilité.

Les organismes suivants sont admissibles :

- les organismes communautaires et les organismes sans but lucratif;
- les entreprises d'économie sociale, les coopératives, les établissements de formation;
- les organismes municipaux et les conseils de bande.

Les organismes suivants ne sont pas admissibles :

- les ministères et organismes gouvernementaux;
- les organismes qui ont une dette envers le Ministère, ou qui ont fait défaut de respecter leurs obligations auprès du Ministère, ou dont les activités portent à controverse et auxquels il serait déraisonnable d'associer le nom du Ministère ainsi que les organismes dont les activités sont en arrêt en raison d'une grève ou d'un lock-out.

Projets admissibles

Les jeunes NEEF peuvent bénéficier de la majorité des mesures d'emploi déjà mises en place par le Ministère³, mais il est possible que ces mesures doivent être adaptées afin de mieux répondre à leurs besoins particuliers. Ainsi, le présent appel de projets donne l'opportunité aux organismes de proposer des options qui, en étant plus appropriées aux besoins de cette clientèle, favoriseraient son insertion et son maintien en emploi.

Les projets déposés devront avoir pour objectif une intégration durable des jeunes NEEF au marché du travail. Ils s'appuieront principalement sur l'utilisation optimale des mesures régulières des services publics d'emploi, et ce, tout en assurant un accompagnement soutenu jusqu'à l'acquisition d'une autonomie professionnelle, l'obtention d'un emploi et le maintien en emploi.

Dans l'éventualité où un projet ne pourrait s'appuyer sur des mesures régulières de l'offre de service des services publics d'emploi (nature, objectif et activités), il pourra être réalisé par l'entremise de la mesure « Recherche et innovation⁴ ».

Exemples de ce que peuvent proposer les projets :

- l'expérimentation d'un partenariat avec un centre jeunesse, un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS);
- l'acquisition de compétences valorisantes par la réalisation d'un projet conçu par le jeune et pouvant être lié aux domaines des arts, de la culture, des sciences et de l'environnement, de l'agriculture, du tourisme, etc. tout en étant accompagné d'un mentor spécialisé dans le domaine visé et en ayant la possibilité de travailler en partenariat avec un milieu professionnel;

³ <https://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/guide-des-mesures-et-des-services-demploi/>

⁴ La mesure « Recherche et innovation » permet d'« effectuer des recherches et [de] mettre en œuvre des projets d'expérimentation qui visent à appuyer et améliorer les politiques, les mesures et les services reliés aux cinq axes de la Politique active du marché du travail, afin de trouver de meilleures façons d'aider les personnes à devenir ou demeurer aptes ou à reprendre un emploi et à être membre productif du marché du travail ». Les cinq axes de la Politique active du marché du travail sont les mesures de préparation pour l'emploi, les mesures d'insertion en emploi, les mesures de maintien en emploi, les mesures de stabilisation de l'emploi et les mesures de création d'emplois.

- le développement des compétences nécessaires à une intégration durable en emploi, et ce, dans le cadre d'une formation ou d'une démarche en développement de l'employabilité;
- l'accompagnement dans la recherche d'un emploi, d'un stage ou dans la réorientation de carrière ainsi que le rehaussement des compétences grâce à un retour aux études ou à une requalification;
- un mentorat dans le cadre d'une intégration et d'un maintien en emploi;
- l'acquisition de compétences et le développement du plein potentiel des jeunes NEEF par la réalisation de stages, ici ou ailleurs, lorsque les consignes sanitaires le permettront (ex. : stage en partenariat avec les Offices jeunesse internationaux du Québec);
- l'accompagnement des jeunes pour la recherche et l'obtention d'un premier emploi et le maintien en emploi;
- l'accompagnement soutenu et personnalisé pour le développement d'un projet d'affaires (en travail autonome);
- l'accompagnement individualisé en vue de l'acquisition d'une expérience professionnelle dans un emploi durable, correspondant à leur profil;
- la proposition d'un service de jumelage incluant un accompagnement individualisé;
- l'intégration flexible adaptée aux études ou au marché du travail (conciliation travail-famille-études);
- la réponse à une problématique régionale ou à un besoin de main-d'œuvre régional.

Coût des projets

Le coût du projet soumis par le promoteur devra être juste et raisonnable et respecter les balises de coûts déjà définies.

Les dépenses suivantes sont admissibles :

Les dépenses nécessaires et directement liées à la réalisation du projet dans le respect des balises associées à la mesure dans laquelle le projet se déroulera. Les frais d'administration ne pourront excéder 10 % du budget total du projet et devront être en lien direct avec le projet; ils peuvent comprendre, par exemple, les frais liés à l'encadrement des ressources, au secrétariat, à la comptabilité, à la poste, à la messagerie.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- l'achat d'équipements roulants;
- les dettes antérieures de l'organisme;
- les dépenses déjà payées par le gouvernement du Québec pour un même projet;
- la portion remboursable des taxes;
- les frais de représentation, les dons, les commandites;
- les dépenses relatives au soutien administratif visant le dépôt de la demande;
- les montants ou les salaires versés par l'organisme à l'employeur pour la supervision des participants lors d'une expérience de travail;
- les coûts engagés pour des participants non admissibles;
- toute dépense qui n'est pas directement liée au projet.

Critères d'évaluation des projets

L'analyse des projets sera réalisée par les directions régionales de Services Québec, avec le soutien des unités centrales du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale si cela est requis.

Puisque les jeunes NEEF font déjà partie de la clientèle admissible aux mesures d'emploi du Ministère, les projets déposés devront se distinguer par leur complémentarité avec l'offre existante, leur pertinence, leur caractère innovant ainsi que par leur partenariat avec le milieu.

Les projets admissibles seront évalués à l'aide d'une grille d'analyse qui repose sur les critères suivants :

- Les objectifs visés par le projet (15 %);
- le fait que le projet complète les mesures d'emploi du Ministère tout en innovant (15 %);
- les moyens et stratégies qui seront déployés pour rejoindre et mobiliser les jeunes NEEF (15 %);
- la qualité et la pertinence des activités prévues (15 %);
- les retombées du projet (15 %);
- l'expérience de l'organisme promoteur ou des organismes partenaires dans le domaine de l'employabilité et leur connaissance des jeunes NEEF (10 %);
- le partenariat avec les organismes du milieu (10 %);
- le coût du projet (5 %).

Présentation et traitement de la demande

Présentation de la demande

Vous devez remplir le formulaire *Demande de financement d'un projet destiné aux jeunes NEEF* et y joindre obligatoirement les renseignements suivants :

- une description détaillée des coûts pour la durée du projet;
- la copie de l'acte de constitution de l'organisme ou des lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration, dûment signée, spécifiant que la personne désignée pour représenter l'organisme auprès de la direction régionale de Services Québec concernée ou du Ministère est bien sa mandataire officielle;
- tout autre renseignement utile à l'analyse de la demande (ex. : lettres d'appui au projet, lettres d'engagement des différents partenaires).

Si vous manquez d'espace dans le formulaire pour décrire le projet, vous devez également y joindre un document présentant une description détaillée du projet.

Analyse de la demande

Lors de l'analyse du projet, une attention particulière sera accordée aux aspects suivants :

- l'utilisation optimale des mesures d'emploi en place (ex. : Projet de préparation à l'emploi; mesures de soutien à l'embauche, dont la Mesure subvention salariale; services d'aide à l'emploi, dont le Service spécialisé jeunes) et l'accompagnement soutenu offert aux jeunes NEEF jusqu'à l'acquisition de leur autonomie professionnelle, l'obtention d'un emploi et leur maintien en emploi, le cas échéant;
- l'originalité des moyens pour rejoindre cette clientèle et favoriser son engagement;
- le choix de la problématique régionale qui doit être jugée importante en matière d'emploi et de main-d'œuvre et s'inscrire dans le cadre de priorités gouvernementales;
- la collaboration avec les différents partenaires du marché du travail.

Suivi et reddition de comptes

Chaque projet fera l'objet d'une entente dont le type sera déterminé selon la mesure utilisée pour le financement (entente de soutien financier ou entente de subvention). Cette entente contiendra notamment :

- les obligations des parties signataires;
- les indicateurs de performance (résultats attendus);
- les livrables à produire et les éléments à documenter au cours du projet;
- les modalités de paiement et de production des rapports de suivi.

Soumission d'un projet

La **date limite** pour soumettre un projet est le 12 décembre 2021.

Seuls les projets répondant aux critères d'admissibilité seront analysés.

Une lettre sera transmise à tous les organismes qui auront présenté un projet afin de les informer de la décision finale.

Aucun processus de révision de la décision n'est prévu dans le cadre de cet appel de projets.

Remplissez le formulaire *Demande de financement d'un projet destiné aux jeunes NEEF*.

Soutien aux organismes souhaitant déposer un projet

Pour poser toute question en lien avec le contenu du présent appel de projets, les organismes pourront communiquer directement avec la direction régionale de Services Québec concernée.

Abitibi-Témiscamingue	chantal.gingras@servicesquebec.gouv.qc.ca julie.roy11@servicesquebec.gouv.qc.ca
Bas-St-Laurent	dr01.re@servicesquebec.gouv.qc.ca
Capitale-Nationale	julie.vaillancourt@servicesquebec.gouv.qc.ca melissa.bilodeau@servicesquebec.gouv.qc.ca
Centre-du-Québec	dr17.neef@servicesquebec.gouv.qc.ca
Chaudière-Appalaches	marie.beaudoin@servicesquebec.gouv.qc.ca marisol.picard@servicesquebec.gouv.qc.ca
Côte-Nord	helene.coulombe@servicesquebec.gouv.qc.ca
Estrie	mounira.niang@servicesquebec.gouv.qc.ca bruno.godin@servicesquebec.gouv.qc.ca
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	dr11.emploi@servicesquebec.gouv.qc.ca
Lanaudière	dr14.neef@servicesquebec.gouv.qc.ca
Laurentides	dr15.neef@servicesquebec.gouv.qc.ca
Laval	lise.pinonnault@servicesquebec.gouv.qc.ca
Mauricie	claudia.becharde@servicesquebec.gouv.qc.ca annie.darveau@servicesquebec.gouv.qc.ca
Montréal	dr16.neef@servicesquebec.gouv.qc.ca
Montréal	dr06.neef@servicesquebec.gouv.qc.ca
Nord-du-Québec	mylene.provencher@servicesquebec.gouv.qc.ca
Outaouais	justin.blouin@servicesquebec.gouv.qc.ca lee.cameron@servicesquebec.gouv.qc.ca
Saguenay—Lac-St-Jean	patrick.lalande@servicesquebec.gouv.qc.ca

Processus retenu pour l'appel de projets et l'analyse des demandes de financement reçues

Lancement de l'appel de projets : 12 octobre 2021



Période de dépôt de projets : du 12 octobre au 12 décembre 2021

- Communications transmises par les directions régionales de Services Québec pour solliciter le dépôt de projets
- Soutien offert aux organismes par les directions régionales de Services Québec pour toute question en lien avec l'appel de projets



Analyse des projets

De la date de dépôt du 1^{er} projet au 28 janvier 2022

- Vérification de l'admissibilité des projets par les directions régionales de Services Québec
- Analyse des demandes de financement reçues par les directions régionales de Services Québec



Publication de la liste des projets retenus par région : Février 2022



Début des projets : Hiver 2022

